

**COMMUNE DE DELEGUEE DE SAINT CREPIN DE RICHEMONT**

**24310 BRANTOME EN PERIGORD**

**Avis concernant l'aménagement foncier**

**Appel à candidature**

Dans le cadre du projet de réalisation d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) sur une partie du territoire de la commune déléguée de Saint Crépin de Richemont, une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) doit être constituée en application de l'article L.121-4 du code rural.

Elle comprend :

- **Cinq propriétaires**, possédants des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, **dont trois titulaires et deux suppléants**, élus au par le conseil municipal.

Cette élection aura lieu le 10 juillet 2020, les candidatures pourront être reçues jusqu'à cette date, à 18 heures.

A Brantôme en Périgord, le 25 juin 2020

Le Maire de Brantôme en Périgord, Le Maire délégué de Saint Crépin de Richemont.

Monique RATINAUD.

Christian SCIPION.

